

Rapport de la commission spéciale dans le cadre du processus de ré-accréditation des BTS

Evaluation de BTS – Infirmier responsable des soins généraux du Lycée Technique pour Professions de Santé

Table des matières

INTRODUCTION	2
1. L'OBJET DE LA RE-ACCREDITATION	2
2. LA PROCEDURE DE RE-ACCREDITATION	2
3. RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE L'ACCREDITATION INITIALE (2012)	3
4. LA COMMISSION SPECIALE POUR LA RE-ACCREDITATION :	4
5. LA COLLECTE DE DONNEES	4
EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION.....	5
1. DOMAINE D'EXAMEN : LA GESTION ET L'ORGANISATION DE LA FORMATION	6
• <i>Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée.....</i>	<i>6</i>
• <i>Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace</i>	<i>6</i>
• <i>Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants.....</i>	<i>7</i>
2. DOMAINE D'EXAMEN : LES RESSOURCES EMPLOYEES	8
• <i>Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage</i>	<i>8</i>
• <i>Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes.....</i>	<i>9</i>
• <i>Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes.....</i>	<i>9</i>
3. DOMAINE D'EXAMEN : LES RESULTATS DE LA FORMATION	10
• <i>Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints</i>	<i>10</i>
• <i>Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation</i>	<i>10</i>
4. RECAPITULATIF	12

INTRODUCTION

1. L'objet de la ré-accréditation

Le but de la procédure d'accréditation est de garantir la qualité présente et à venir des programmes de formation. Elle veille notamment à garantir le renouvellement des contenus des enseignements et à ce que les méthodes d'apprentissage soient appropriées aux objectifs des formations en question.

Les objectifs de la procédure d'évaluation pour le renouvellement de l'accréditation sont les suivants :

- a) vérifier que le programme est enseigné en accord avec les principes du rapport initial d'accréditation, qu'il mène aux résultats attendus en utilisant les ressources appropriées et qu'un système d'assurance qualité interne est appliqué ;
- b) vérifier que le programme est soumis à un contrôle interne approprié et que les données à la fois qualitatives et quantitatives aient été utilisées pour surveiller son développement et mettre en exergue les propositions d'améliorations pertinentes ;
- c) vérifier que les informations sont fiables et pertinentes pour les différents acteurs des formations de BTS ;
- d) formuler des recommandations et/ou des suggestions pour l'amélioration du programme.

2. La procédure de ré-accréditation

La procédure de demande de renouvellement d'une accréditation se déroule en sept phases :

1. le lycée envoie sa demande de renouvellement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ci-après « Le Ministère ») ;
2. le Ministère accuse réception de la demande du lycée et informe le Comité ;
3. le Ministère envoie le guide de ré-accréditation au lycée ;

4. le lycée procède à son auto-évaluation, constitue son dossier et l'envoie au Ministère, qui le transmet au Comité ;
5. le Comité étudie le dossier et procède à l'évaluation externe à l'établissement avec la commission spéciale établie pour l'occasion, composée d'experts et de membres du Comité ;
6. le Comité rédige le rapport d'évaluation et un avis d'accréditation qu'il communique au Ministère ;
7. le Ministère prend une décision quant au renouvellement de l'accréditation et la communique au lycée.

Le lycée a préparé sa demande de renouvellement de l'accréditation en conduisant son auto-évaluation. Le dossier de renouvellement a été transmis au Ministère puis au Comité en janvier 2017.

La procédure de ré-accréditation s'est appuyée sur les critères initiaux, mais en étudiant particulièrement les trois domaines d'examen ci-dessous :

- I. la gestion et l'organisation de la formation ;
- II. les ressources employées ;
- III. les résultats de la formation.

Le premier domaine d'examen est relatif à la création de la formation et à la conformité de celle-ci à son projet initial : pertinence économique et sociale, gestion académique, information publique, mise en place du système d'assurance qualité interne.

Le second domaine d'examen porte sur les ressources humaines, matérielles et de soutien mises en place depuis la création du programme.

Le troisième domaine d'examen est celui de l'analyse des résultats de la formation. Le lycée doit assurer à l'étudiant l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière académique, professionnelle ou dans la recherche. Les résultats du diplôme et de la formation sont analysés par rapport à l'employabilité des étudiants (succès de placement sur le marché du travail) et à la satisfaction des acteurs impliqués dans la mise en place de la formation.

3. Rappel des recommandations de l'accréditation initiale (2012)

En 2012, la commission a donné plusieurs recommandations. Une surveillance de près de « nouveau régime » à l'époque était indispensable, inclus les changements dans la

législation sur les attributions des professionnels de la santé ce qui voulait dire impliquer le Ministère de la Santé dans le programme de formation.

La commission recommandait de conduire une analyse approfondie des causes d'abandon et d'échecs scolaires au cours de la formation et d'en tenir compte dans les critères de recrutement futurs. Le niveau d'entrée des élèves a par ailleurs été signalé comme point faible par les enseignants. La question du niveau de formation, tendanciellement inférieur à ce qui est la règle en Europe, mérite d'être régulièrement reposée et réévaluée, notamment à la lumière des taux d'échec enregistrés.

4. La commission spéciale pour la ré-accréditation :

La commission spéciale a été constituée afin d'évaluer le niveau d'atteinte des critères de ré-accréditation établis par le Comité d'accréditation des BTS et validée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette commission était composée :

- Un expert du monde professionnel : **Pascale HIRN, cadre infirmier à l'Hôpital Universitaire de Strasbourg** ;
- De deux membres du comité d'accréditation : **Rolf HEUSSER** et **Claudine FRIEDERICI** ;
- du Secrétaire Général du comité : **Fabrice HÉNARD**.

5. La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier de ré-accréditation (rapport d'auto-évaluation) fourni par le lycée ainsi que des ressources documentaires transmises par l'établissement lors de la visite.

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée (28 avril 2017). Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. Une version provisoire du rapport a été transmise au lycée. La version provisoire a ensuite été transmise aux experts ; la version devient alors définitive en constituant le rapport d'évaluation consolidé.

Le rapport a été débattu lors de la réunion du Comité d'accréditation le 19 juin 2017.

EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION

Le Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) a été créé par la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et le Ministère de la Santé. Les différentes écoles ayant fonctionné auparavant auprès des grands hôpitaux du pays sont regroupées dans un seul lycée avec 3 centres de formation régionaux. L'organisation administrative et la conception pédagogique sont communes pour les différents centres de formation.

Actuellement, le Lycée Technique pour Professions de Santé offre 10 formations dans le domaine des professions de santé :

Au niveau des formations du régime professionnel qui conduisent à l'obtention du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) :

- Formation de l'aide-soignant
- Formation de l'assistant en pharmacie

Au niveau du cycle supérieur du régime secondaire technique qui conduit à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques :

- Section sciences de la santé
- Les deux premières années (1ère et 2è année) du diplôme de l'infirmier responsable de soins généraux

Au niveau de l'enseignement supérieur qui conduit à un diplôme de brevet de technicien supérieur :

- Les deux dernières années (3è et 4e année) du diplôme de l'infirmier responsable de soins généraux

Formations de 3 ans qui aboutissent au Brevet de Technicien Supérieur :

- Formation de l'assistant technique médical (ATM) de radiologie
- Formation de sage-femme

Formations de Brevet de Technicien supérieur spécialisé en deux années après le diplôme d'infirmier :

- Assistant technique médical (ATM) de chirurgie
- Infirmier en anesthésie et réanimation
- Infirmier en pédiatrie
- Infirmier psychiatrique

1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation

- ***Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée***

L'organisation du lycée est bien établie. Les recommandations du comité d'accréditation en 2012 ont été mises en œuvre dans le sens où la formation se déroule sur quatre années d'études sanctionnées par un brevet de technicien supérieur, mention infirmier responsable de soins généraux.

Les études se déroulent sous l'égide de deux ministères différents, à savoir :

- le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) (12^e et 13^e) et
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) (1^{ere} et 2^e année BTS).

La commission spéciale note que cette situation nécessite une bonne collaboration et une formation niveau BAC+3 permettrait de mieux restructurer le plan d'étude et d'y introduire de nouvelles matières.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes :

- L'attente est satisfaite.
- ***Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace***

L'assurance qualité de l'établissement repose sur l'existence du Groupe d'Assurance Qualité BTS du LTPS.

La commission spéciale note un système d'assurance qualité en regard de l'enseignement bien développé par le « feed back » des étudiants sur les cours en ligne.

Le travail de groupe entre les étudiants est formalisé et encadré. Le scénario d'exercice de simulation permet à l'étudiant d'apprendre de ses erreurs selon l'évaluation formative.

La commission note que les modules de l'enseignement clinique ont été revus et que l'enseignement clinique en laboratoire est adapté aux nouvelles techniques. Tous les cours théoriques et pratiques sont digitalisés et mis à disposition de tous (étudiants et enseignants) pour assurer une plus grande cohérence dans l'enseignement.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes :

- L'attente est satisfaite.

- ***Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants***

La commission spéciale estime que la formation BTS d'infirmier responsable en soins généraux est adaptée aux besoins des étudiants. Un nombre significatif d'améliorations ont été apportées depuis l'accréditation de 2012. La structure organisationnelle du BTS est clarifiée, le programme de formation est détaillé, et la planification est structurée. Les modules d'enseignement théoriques sont structurés et les objectifs des modules cliniques sont bien définis.

La commission salue le haut niveau d'engagement des enseignants dans la formation et auprès des étudiants. Les langues vivantes sont très bien maîtrisées par les étudiants ; les cours sont proposés en Luxembourgeois, Allemand, Français et Anglais.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes

- L'attente est satisfaite.

Recommandation :

- Développer la formation de l'infirmier sur le terrain de stage. Cette disposition permettrait d'évaluer l'étudiant par les professionnels de santé eux-mêmes conjointement aux enseignants du LTPS.

2. Domaine d'examen : les ressources employées

- ***Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage***

La commission considère que l'intégration du concept de la simulation dans la formation infirmière est bien mise en place (appareillage d'une chambre complète de patient, avec mannequin à l'appui). Cet outil informatique est performant et adapté aux besoins du lycée pour organiser et gérer l'enseignement clinique. Il permet également un travail de groupe efficace.

L'apprentissage par simulation permet à l'élève /étudiant :

- D'être mieux préparé à la gestion de situation standard au lit du patient.
- De développer des compétences pour la gestion de situations de soins plus rares ou de situation d'urgences.
- De développer ses capacités relationnelles et de communication professionnelle.
- De forger son image professionnelle en l'amenant à prendre des responsabilités, à faire des choix pertinents et à s'auto évaluer.

Le tutorat de stage est assuré avec professionnalisme, et se heurte à la disponibilité des professionnels de santé qui encadrent l'étudiant.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes

- L'attente est satisfaite.

Recommandations :

- Engager une réflexion sur la formation des tuteurs de stages afin d'améliorer encore la qualité de l'encadrement des étudiants et faciliter la cohésion des modes de tutorats ;
- Continuer de développer de manière prioritaire les outils numériques (c'est une stratégie du LTPS).

- **Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes**

La commission note que les ressources nécessaires sont en place et que l'environnement de la formation est propice à la qualité de la formation.

La commission spéciale salue la qualité du centre de documentation du LTPS ouvert aux étudiants et enseignants. Toutefois, certains ouvrages sont anciens et ne relèvent pas toujours du niveau de formation de l'enseignement supérieur.

Des salles informatiques sont disponibles pour les travaux des étudiants. Par contre, le développement d'un véritable ENT et la mise à disposition de cours en ligne représenteraient une alternative à certains enseignements théoriques en présentiel.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes :

- L'attente est satisfaite.

Recommandation :

- Engager une réflexion sur l'actualisation de la documentation proposée (en ligne, en mutualisation avec des établissements hospitaliers).

- **Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes**

La commission spéciale salue les efforts d'association plus étroite entre LTPS et les employeurs. En témoigne en mars 2017, une journée du/de la futur(e) infirmier(e) a été organisée avec des résultats très favorables évalués par les étudiants.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes

- L'attente est satisfaite.

3. Domaine d'examen : les résultats de la formation

- **Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints**

La commission spéciale constate que les enseignements sont conçus en relation avec les compétences requises dans le domaine professionnel correspondant. Les étudiants sont correctement informés des objectifs et des contenus des programmes, dès le début de la formation. Les méthodes d'évaluation sont bien définies en fonction des objectifs des formations correspondantes. Les compétences sont correctement définies, avec critères et indicateurs, et évaluées en théorie et sur le terrain. Les connaissances de certains modules sont évaluées d'après un portfolio, dans lequel l'étudiant doit démontrer sa participation active et la pertinence de ses réflexions.

La commission spéciale constate que les étudiants entrant au niveau des 2 premières années sont très jeunes (17/18 ans), pas souvent certains de leur orientation professionnelle et pas très au fait avec l'approche du patient. Dans certains lieux de stage (cancérologie notamment), les étudiants vivent mal ces situations et décrochent. Ce diagnostic est partagé tant par les étudiants que par les employeurs rencontrés.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes

- L'attente est satisfaite.

Recommandation :

- Poursuivre la réflexion avec le MESR et le Ministère de l'Education Nationale sur l'opportunité d'une formation de niveau bac+ 3, avec démarrage des études à 18 ans (post bac) afin que l'étudiant ait davantage de maturité.

- **Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation**

La commission estime que le LTPS ne procède pas suffisamment au suivi des anciens étudiants d'une manière encadrée, ce qui rend difficile une évaluation de l'efficacité de l'enseignement concernant la préparation à la vie professionnelle. Si l'employabilité est excellente, il est essentiel de s'assurer de l'adaptation de la formation aux besoins du marché du travail luxembourgeois, et au-delà.

Appréciation du degré de satisfaction des attentes :

- L'attente est partiellement satisfaite.

Recommandations :

- Mettre en place un réseau d'anciens étudiants et les inclure systématiquement dans le système d'assurance qualité interne, notamment pour assurer la collecte des contacts et stimuler la réponse aux enquêtes d'insertion.
- Développer les enquêtes d'insertion sur le marché du travail luxembourgeois (quantitatives et qualitatives, portant sur la perception de la qualité du BTS) et dans la Grande Région.

4. Récapitulatif

Domaines d'examen	Attentes	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
Domaine d'examen 1 : GESTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	Attente 1 : la qualité du pilotage du programme est démontrée	Atteint	
	Attente 2 : un système d'assurance qualité interne existe et est efficace	Atteint	
	Attente 3 : le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la formation de l'infirmier sur le terrain de stage. Cette disposition permettrait d'évaluer l'étudiant par les professionnels de santé eux-mêmes conjointement aux enseignants du LTPS.
Domaine d'examen 2 : RESSOURCES EMPLOYÉES	Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Engager une réflexion sur la formation des tuteurs de stages afin d'améliorer encore la qualité de l'encadrement des étudiants et faciliter la cohésion des modes de tutorats. • Continuer de développer de manière prioritaire les outils numériques (c'est une stratégie du LTPS) ;
	Attente 5 : le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Engager une réflexion sur l'actualisation de la documentation proposée (en ligne, en mutualisation avec des établissements hospitaliers).
	Attente 6 : les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes	Atteint	
Domaine d'examen 3 : RÉSULTATS DE LA	Attente 7 : les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la réflexion avec le MESR et le Ministère de l'Education Nationale sur l'opportunité d'une formation de niveau bac+ 3, avec

FORMATION	et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage (<i>Learning outcomes</i>) sont atteints		démarrage des études à 18 ans (post bac) afin que l'étudiant ait davantage de maturité.
	Attente 8 : le lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un réseau d'anciens étudiants et les inclure systématiquement dans le système d'assurance qualité interne, notamment pour assurer la collecte des contacts et stimuler la réponse aux enquêtes d'insertion. • Développer les enquêtes d'insertion sur le marché du travail luxembourgeois (quantitatives et qualitatives, portant sur la perception de la qualité du BTS) et dans la Grande Région.